

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC269

présenté par
Mme Bannier, rapporteure et M. Sorre, rapporteur

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« , en associant les professionnels des métiers concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que les professionnels des métiers concernés par le programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture et des autres métiers du vivant sont associés à l'élaboration de ce programme.